

Le 20 novembre 2023

« Par Système de dépôt électronique »

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
500 boul. René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal, Québec
H2Z 1W7

Objet : **Dossier R-4008-2017 (Étape E)**
*Demande d'Énergir concernant la mise en place de mesures relatives à
l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable*

Chère consœur,

Le GRAME dépose par la présente une demande de paiement de frais dans le cadre du dossier en objet. Le total de cette demande est légèrement supérieur (4%) à celui du budget de participation déposé le 24 février 2023¹ en raison du fait que les taxes admissibles n'avaient pas été incluses au budget pour la participation de l'analyste externe et de la soussignée. Ainsi, en incluant les taxes admissibles au total du budget prévisionnel, le total de la demande de frais est légèrement inférieur (3%) à celui initialement prévu.

Le GRAME soumet que son intervention était ciblée sur des enjeux retenus par la Régie et en lien avec ses intérêts, et que les frais réclamés dans sa demande sont raisonnables, considérant la nature relativement complexe de la demande présentée à l'étape E du présent dossier, notamment en raison de l'application du nouveau *Règlement sur les combustibles propres*.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

P.j. (1)
cc. Me Philip Thibodeau pour Énergir

¹ C-GRAME-0167